

**Collège Romain Rolland
Secrétariat de Direction**

A Charroux, le 20 septembre 2023

Affaire suivie par :
C.ZOUEIN

La Principale

Tél : 05/49/87/51/17
Mél : ce.0860002k@ac-poitiers.fr

Adresse
32 route de Châtain
86250 CHARROUX

Objet : Campagne nationale de bourses de collège- **Année scolaire 2023-2024**

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de collège pour la rentrée 2023-2024 sont à effectuer du **jeudi 1er septembre** au **jeudi 19 octobre 2023 inclus** (délai de rigueur, aucun dossier ne sera accepté passé après cette date).

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège?

La bourse nationale de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

La demande de bourses de collège dans les établissements publics est pluriannuelle (une seule demande de bourse durant la scolarité de l'enfant) et la bourse est attribuée chaque année après réexamen des données fiscales **si le consentement est donné par la famille lors de la demande**.

En ce sens, pour les familles d'élèves déjà boursiers dans l'établissement, ayant opté pour la reconduction automatique de la demande de bourse en ligne, aucune démarche n'est nécessaire. La demande sera instruite de manière automatique par l'actualisation des données fiscales.

Ces évolutions contribuent à la modernisation et à la simplification de l'action publique.

La demande de bourses s'effectue en **ligne** sur le portail Scolarité Services accessible via ENEJ grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande.
En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courriel.

Une plateforme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) pour toute aide nécessaire.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège?

Le demandeur de la bourse est la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales, c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins,
- En cas de résidence alternée de l'élève, il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse, ou des revenus de son ménage recomposé si c'est le cas (1 seule demande par enfant).

- En cas de modification de la situation familiale (décès d'un des parents, divorce ou séparation attestée ou changement de résidence exclusive de l'élève), les revenus de l'année 2022 du ménage du seul parent ayant désormais la responsabilité de l'élève seront retenus.

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères:

1) **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 du ménage du demandeur.
L'avis d'imposition est le document indispensable à la demande de bourses.

2) **Les enfants à charge** : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant:

Nbre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

Pour en savoir plus :

Un simulateur accessible depuis www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

La Principale

✂-----
Coupon réponse à ramener OBLIGATOIREMENT, au plus tard, *au secrétariat* du collège pour le **12 Octobre 2023**

Je soussigné.e.....

responsable de l'élève

en classe de

souhaite effectuer une demande de bourse de collège pour l'année 2023-2024, je saisis en ligne ma demande

Si vous avez besoin d'aide pour la saisie en ligne, adressez-vous au secrétariat du collège au 05 49 87 51 17

ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de collège pour l'année 2023-2024.

ATTENTION : ceci n'est pas la demande de bourse, vous devez saisir votre demande en ligne à l'aide de vos codes Éduconnect« parents »via :<https://educonnect.education.gouv.fr>